

Immo Congo : le non-dit d'une « affaire »

Jean-Claude Willame

Les affaires New Lachaussée, Francorchamps, Carolo, Anselme et maintenant Immo Congo s'égrènent comme un long chapelet de dossiers « noirs » qui démontre une utilisation problématique des deniers publics. Dans ce dernier cas, il faut voir si, au-delà du problème de la gestion des moyens, ne se profile pas une hypothèse plus politique qui l'éclaire.

En effet, pour ce qui regarde Immo Congo, il y a lieu de considérer que la manière dont elle a été débattue en public a partiellement occulté les vraies raisons d'une impéritie. Car indépendamment de la question des libertés que l'on a pu prendre à l'égard des usages et de la réglementation dans la passation de marchés publics pouvant être éventuellement sanctionnées au pénal, indépendamment même du cout induit par le montage financier très spécial qui a accompagné l'achat d'un nouveau

bâtiment de la francophonie belge à Kinshasa, il y a la question de l'imprévoyance politique et managériale de tous les acteurs impliqués dans cette « affaire ».

Il y aurait eu urgence, a-t-on dit. Il est en effet question à la fin de 2003 d'un bâtiment à la limite de la salubrité, d'une menace d'être mis à la porte par un nouveau propriétaire libanais qui réclamait un loyer soi-disant impayable. Vite, il faut aller très vite et s'accommoder d'un appel d'offres

lancé à l'arraché et par la suite « bricolé » à un cout élevé pour faire sans doute plaisir au plus grand nombre d'« amis » possible. Dont acte.

En fait, il faut contextualiser historiquement ce dossier pour bien le comprendre. Tout commence en effet, non pas en 2003, mais en 1998 où c'est le ministre PSC William Ancion qui préside aux Relations extérieures de la Communauté française. C'est en effet à cette époque que la décision est prise d'acheter et de rénover le bâtiment dans lequel se trouve la délégation Wallonie-Buxelles. « Le dossier se trouve bien sur table des ministres de tutelle depuis 1998 », confirme le patron du CGRI au cours de son audition du 29 novembre à la commission spéciale des parlements wallon et communautaire. « Mais il n'a jamais été transmis aux gouvernements », déclare-t-il. Le délégué de la représentation Wallonie-Bruxelles qui est en fonction à l'époque et qui quitte Kinshasa en 2000 se rappelle avoir dit à son successeur: « Bonne chance,

tu vas devoir travailler dans un chantier! » Le propriétaire du bâtiment déclare aussi à ce moment donner une priorité d'achat à la Communauté française.

Que diable s'est-il passé entre 1999 et 2004? En fait rien, sinon que dès le début de l'année 2000, le Congo, et en particulier, sa capitale sont « envahis » par l'armada des bureaucraties onusiennes débarquant dans le cadre de ce qui sera la plus vaste et la plus couteuse opération de paix de l'époque (plus d'un milliard de dollars par an aujourd'hui). Il ne faut pas être sorcier pour comprendre que les infrastructures congolaises et kinoises, parfois fort délabrées, vont être prises d'assaut pour loger tout ce monde. Il ne faut pas non plus être sorcier pour imaginer que la spéculation immobilière va pouvoir se donner du champ dans un pays où il n'y a plus d'État, plus de réglementation et où les diamantaires libanais ou autres, acoquinés aux réseaux d'élite congolais qui luttent pour leur survie, vont s'en donner à cœur joie. L'administra-

tion des Relations internationales de la Communauté française, le CGRI donc, devait le savoir, elle qui est bien implantée à Kinshasa et dont tout le monde souligne à juste titre le très bon travail accompli. Son responsable a-t-il diligenté le dossier d'achat du bâtiment auprès des ministres responsables? On n'a pas d'autres réponses que celle qui fut donnée par Philippe Suinen au cours de son audition: « Le CGRI n'est que l'exécutant des cabinets ministériels. » Curieux tout de même pour une administration qui est un parastatal et qui jouit à ce titre d'une plus grande marge de manœuvre qu'une administration publique¹!

Or, lorsque le bâtiment que loue la représentation wallonne et bruxelloise à Kinshasa est mis en vente, c'est un diamantaire libanais qui l'acquiert en mai 2003 pour un montant d'un million d'euros (au lieu des quelque 7 millions et plus que la Communauté française et la Région wallonne devront finalement « banker » pour l'achat d'un nouveau bâtiment en 2004). On nous dit que le CGRI, dont on découvre aujourd'hui qu'il avait des réserves pour l'acheter (plus d'un million d'euros en 2003) et qui a soumis son offre, aurait été évincé parce que son offre n'aurait pas été assez élevée.

¹ Philippe Suinen a souvent été considéré par « ses pairs » comme le vrai ministre des Relations internationales de la Région wallonne et de la Communauté française. En plus d'être le patron du CGRI, cet ancien administrateur de la Sabena et ex-chef de cabinet d'Elvio Di Rupo est aussi le directeur général de la DGRE (Direction générale des Relations extérieures de la Région wallonne), administrateur général de l'Awax (Agence wallonne à l'investissement et à l'exportation) et administrateur-délégué de l'Apefe (Association pour la promotion de l'éducation et de la formation à l'étranger). Il a de surcroît joué un rôle moteur dans la tentative finalement avortée de « défédéralisation » de la coopération fédérale dont il sera question plus loin.

Y avait-il réellement une volonté d'acheter un bâtiment existant où il allait être nécessaire d'effectuer des travaux de réfection? Et, indépendamment des moyens propres que les instances de la Communauté française auraient été capables d'injecter dans l'opération, n'escomptait-on pas de nouveaux moyens liés à une réforme de la coopération, la « défédéralisation » qui aurait transféré aux entités fédérées les moyens de l'État fédéral et certaines de ses missions?

Le ministre Van Cauwenberghe et son cabinet étaient au premier plan du front de la défédéralisation. C'est lui qui avait obtenu au terme d'accords politiques que cette matière soit mise à l'agenda des réformes de l'État. Le cabinet Van Cau était très actif dans un groupe de travail devant préparer pour le 31 décembre 2002 la mise en application de la dernière réforme de l'État, plus particulièrement celle qui concernait l'article 6ter de la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant sur le transfert de « certaines parties de la coopération fédérale au développement² ». Dans un mémo rédigé dès le 30 octobre 2000, ces « parties » concernaient, selon leur interprétation, un montant de 24 milliards de francs belges, soit près de 90 % du budget de la coopération. L'argumentation sous-jacente et implicite était

double: d'une part, la coopération fédérale dysfonctionnait depuis longtemps (un discours que « la gauche » aimait bien entendre); d'autre part, elle ne pouvait plus, dans le système fédéral à la belge, s'approprier indument des pans de compétences relevant des Communautés et Régions. La frange régionaliste du monde socialiste, rejointe pour la circonstance mais plus discrètement par le ministre président de la Communauté française, Hervé Hasquin, avait tenté de rallier le monde associatif en organisant en juin 2001 une « grand-messe » du monde associatif en prélude à laquelle Van Cauwenberghe annonça sans hésitation qu'« il ne resterait effectivement pas grand-chose des compétences du fédéral en matière de coopération internationale³ ».

D'autres scénarios, paradoxalement moins radicaux, émanaient de partis flamands (SP.A et VU) qui, pourtant toujours à la pointe du combat pour l'appropriation de nouvelles compétences, proposaient des transferts de montants aux entités fédérées de l'ordre de

6 à 9 milliards seulement. Les partisans wallons de la défédéralisation de la coopération pouvaient donc se rassurer: il y aurait des transferts de plusieurs milliards et cela ouvrait des perspectives.

Lorsqu'il clôtura ses travaux au début de 2003, le groupe de travail n'accoucha d'aucune décision. Les membres écologistes francophones et flamands du groupe ne voulaient pas d'une défédéralisation précipitée. De leur côté, les membres des cabinets VLD et SP.A n'étaient guère excités par un sujet qui ne recueillerait visiblement pas de consensus. Ils étaient rejoints par les représentants du MR dont le patron, Louis Michel, visait à absorber le budget de la coopération et n'était pas chaud du tout pour son démantèlement. Après les élections fédérales de juin 2003, il ne fut plus question dans la déclaration du nouvel exécutif « violet » d'un transfert de compétences de la coopération au développement vers les entités fédérées

La défédéralisation de la coopération fédérale au profit de la Région

² L'odyssée de ce groupe de travail figure dans une longue étude que l'on peut trouver sur le site d'Acodév (Fédération francophone et germanophone des associations de coopération au développement): <http://www.acodev.be/dfd/I-Universitaires/04-Histoire_DFD-JC_Willame.pdf>.

³ Il dira plus tard, à Gembloux, au terme d'une assemblée où le monde associatif avait assez largement exprimé son rejet de la « défédéralisation » de la coopération « qu'il n'était pas tiers-mondiste, mais fédéraliste ».

wallonne n'étant plus à l'ordre du jour, il fallut donc trouver ou plus exactement bricoler autre chose pour régler la question de l'hébergement de la représentation Wallonie-Bruxelles à Kinshasa. On connaît la suite. Une suite qui montra que, outre la qualité douteuse de l'actionnariat d'une des sociétés privées impliquées dans cette affaire⁴, rien n'était trop cher pour les représentations wallonnes et francophones à l'étranger dans le contexte du régionalisme obsessionnel et incontrôlé de Jean-Claude Van Cauwenberghe et de son entourage.

La justice tranchera sur la manière dont a été passé un marché où il fallait, nous dit-on, contenter politiquement deux entités fédérées, si pas les amis des uns et des autres. Mais quelles leçons politiques tirera-t-on de cette nouvelle affaire? Durant les trois semaines qui lui seront imparties, il n'est pas sûr du tout que la commission interparlementaire, qui a été créée avec une touchante unanimité par tous les partis démocratiques, ira au de-là de la « cible » — l'ex-Premier wallon — qui sert visiblement de fusible au principal parti francophone et mettra

en évidence l'imprévoyance, voire l'impécuniosité des gestionnaires et des politiques qui tentent de faire accroire que l'urgence était une maitresse exigeante dans un dossier qui aurait dû et pu être réglé dès l'an 2000. ■

6 décembre 2006

⁴ La société de l'« ami » de l'ancien président du gouvernement wallon était détenue à 49 % par une société immobilière dont le patron fut condamné à deux ans de prison ferme par la cour d'Appel de Paris dans le cadre du scandale de l'Association de recherche contre le cancer (ARC).